



## Rapport de la vérificatrice générale sur les paiements du gouvernement aux syndicats du secteur de l'éducation

Destinataires : Présidences et tous les membres

Expéditeur : Paul Elliott, président

### À titre d'information

En novembre l'an dernier, le Comité permanent des comptes publics de Queen's Park a adopté une motion demandant que le Bureau de la vérificatrice générale examine les paiements versés aux syndicats du secteur de l'éducation depuis 2008 en remboursement des coûts de négociation. À la suite de cet examen, la vérificatrice générale a publié cette semaine un rapport spécial intitulé « Paiements du gouvernement aux syndicats du secteur de l'éducation ».

Dans ce rapport, Bonnie Lysyk, vérificatrice générale, a fait remarquer que le gouvernement de l'Ontario a versé un total de 80,5 millions de dollars aux syndicats du secteur de l'éducation pour du perfectionnement professionnel (PP). Elle a écrit que 22 millions de dollars de ce total ont été versés « sans conditions ».

Au cours des dix dernières années, OSSTF/FEESO a reçu 6 165 245 \$ en fonds de PP afin de soutenir la croissance professionnelle du personnel enseignant et des travailleuses et travailleurs en éducation de toute la province. Durant cette période, nous avons présenté plus de mille ateliers d'apprentissage professionnel, organisé six conférences provinciales et avons tenu des dizaines de colloques régionaux, tous proposant des occasions de croissance professionnelle de la meilleure qualité possible.

Nos ateliers sont uniquement créés par des membres d'OSSTF/FEESO représentant l'équipe éducative dans son ensemble. Au sein des équipes d'élaboration et de présentation des ateliers, on compte du personnel enseignant, des travailleuses et travailleurs sociaux, des conseillères et conseillers en assiduité, des techniciennes et techniciens auprès des enfants et des jeunes, du personnel de conciergerie et des éducatrices et éducateurs. Nos ateliers ont été présentés dans la plupart des conseils scolaires publics en Ontario ainsi que dans des conseils catholiques de langue anglaise et des conseils francophones financés à même les deniers publics dans lesquels OSSTF/FEESO représente fièrement des membres du personnel de soutien.

Tous les fonds de PP que nous avons reçus ainsi que les détails sur la manière dont nous les avons utilisés sont indiqués clairement dans nos comptes annuels vérifiés et dans les rapports financiers présentés à la RAAP et (ou) au Conseil provincial.

Chaque dollar que nous recevons pour contribuer au perfectionnement professionnel est utilisé précisément à cet effet : pour fournir à nos membres toutes les occasions possibles de



s'améliorer sur le plan professionnel et d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux répondre aux besoins des élèves dans nos écoles.

OSSTF/FEESO est extrêmement fier du travail que nous avons pu accomplir grâce au soutien financier du ministère de l'Éducation et nous continuerons de fournir des occasions de croissance professionnelle à nos membres, tout en ayant constamment à l'esprit que les véritables bénéficiaires sont les élèves avec lesquels nous travaillons quotidiennement.

### **Recommandations de la vérificatrice générale**

Les recommandations du rapport de la vérificatrice générale qui pourraient avoir une incidence sur OSSTF/FEESO sont les suivantes :

- Lorsqu'il lance une initiative provinciale majeure qui se répercute sur des intervenants de l'extérieur, le ministère de l'Éducation doit s'assurer qu'un cadre stratégique et législatif transparent est en place avant le lancement de l'initiative.
- Le ministère de l'Éducation doit terminer son examen du processus de négociation centrale de 2014-2015 et de la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires*, puis apporter les modifications requises.
- Pour que le financement, par le ministère de l'Éducation, des coûts de négociation des syndicats du secteur de l'éducation afin de faire avancer les négociations ne suscite pas de préoccupations à l'avenir, le Ministère doit envisager de mettre fin à cette pratique.
- De concert avec les conseils scolaires, le ministère de l'Éducation doit examiner régulièrement, de manière ouverte et transparente, le meilleur moyen d'assurer le perfectionnement professionnel des enseignants, puis déterminer le financement à accorder en fonction des résultats de cet examen, tout en veillant à ce que des mécanismes de responsabilisation soient en place.
- Le ministère de l'Éducation doit évaluer le bien-fondé de verser des fonds aux syndicats du secteur de l'éducation à des fins autres que le perfectionnement professionnel en dehors du processus de négociation collective.

Vous pouvez lire le rapport complet, en cliquant sur le lien suivant :

[http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/payments\\_education-sectorunions\\_fr.pdf](http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/specialreports/specialreports/payments_education-sectorunions_fr.pdf)

MY/gp cope 343 /cp cope 343